

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 18 MAI 2026

ID : 076-217603786-20260512-DEL20260512\_01-DE

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02 35 37 24 15

Email : mairie@jumieges.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 MAI 2026**

**Convocation en date du 5 mai 2026**

DEL20260512\_01

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07.04.2026**

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Étaient présents** : M. DELALANDRE Julien, Mme LAGUERRE Farah, M. BIDAUX Michaël, Mme PORTAIL Nathalie, M. BOQUET David, M. LEMOINE Jérémy, Mme BOS Annie, M. SELIER Xavier, Mme BENOIT Christel, M. DHENNIN Marvin, Mme DUPERRON Maryline, Mme FÉRET Charlène, M. DELAUNEY Jonathan, Mme ROSSIGNOL Emma, Mme PAIN Amélie, M. GOBIN Gueric.

**Étaient absents excusés** : Mme ROUQUETTE Sylvie, pouvoir à Mme BOS Annie ; M. BEDUCHAUD William, pouvoir à M. DHENNIN Marvin ; M. DUTHIL Gérard, pouvoir à Mme PAIN.

**Étaient absents** :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Secrétaire de séance** : M. BIDAUX Michaël

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07.04.2026 est approuvé.

Contre :

Abstentions :

Pour : 19

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire

**Julien DELALANDRE**



Le secrétaire de séance

**Michaël BIDAUX**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02 35 37 24 15

Email : mairie@jumieges.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 MAI 2026**  
**Convocation en date du 5 mai 2026**

DEL20260512\_02

**DÉSIGNATION MEMBRES COMMISSION APPEL D'OFFRES**

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Étaient présents** : M. DELALANDRE Julien, Mme LAGUERRE Farah, M. BIDAUX Michaël, Mme PORTAIL Nathalie, M. BOQUET David, M. LEMOINE Jérémy, Mme BOS Annie, M. SELLIER Xavier, Mme BENOIT Christel, M. DHENNIN Marvin, Mme DUPERRON Maryline, Mme FÉRET Charène, M. DELAUNEY Jonathan, Mme ROSSIGNOL Emma, Mme PAIN Amélie, M. GOBIN Gueric.

**Étaient absents excusés** : Mme ROUQUETTE Sylvie, pouvoir à Mme BOS Annie ; M. BEDUCHAUD William, pouvoir à M. DHENNIN Marvin ; M. DUTHIL Gérard, pouvoir à Mme PAIN.

**Étaient absents** :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Secrétaire de séance** : M. BIDAUX Michaël

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des membres de la commission appel d'offres (CAO). Elle se compose, pour les communes de moins de 3 500 habitants, du Maire, qui en est président du droit, ainsi que de 3 membres titulaires du conseil municipal ainsi que trois membres suppléants. L'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret (sauf si accord unanime contraire).

L'article L. 1414-2 du CGCT précise que la CAO se réunit pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique. La CAO peut également se réunir et rendre un avis consultatif pour des marchés publics dont la valeur est inférieure aux seuils européens en vigueur.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour déposer, auprès du maire, des listes de candidats pour être membres de la CAO.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

## Liste 1 :

## Titulaires :

1. David BOQUET
2. Xavier SELLIER
3. Jonathan DELAUNEY

## Suppléants :

1. Jérémy LEMOINE
2. William BEDUCHAUD
3. Nathalie PORTAIL

## Liste 2

## Titulaires :

1. Gérard DUTHIL
2. .
3. .

## Suppléants :

1. Gueric GOBIN
2. .
3. .

Monsieur le Maire propose aux élus de ne pas procéder au scrutin secret. La proposition est acceptée à l'unanimité. Après avoir procédé au vote à main levée, les résultats sont les suivants :

1°) Membres titulaires :

Sièges à pourvoir (SAP) = 3

suffrages exprimés (SE) = 19

Quotient électoral (QE) = suffrages exprimés / nombre total de sièges à pourvoir = 6,333

nombre de voix obtenues par la liste A (VA) = 16

nombre de voix obtenues par la liste B (VB) = 3

➤ Répartition des sièges : Le nombre de siège(s) obtenu(s) (SO) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste A :  $VA/QE = 2,52 = 2$  (nombre entier) = SOA

Liste B :  $VB/QE = 0,47 = 0$  (nombre entier) = SOB

Cette première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir 2 sièges
- à la liste B d'obtenir 0 sièges

Le total des sièges pourvus est de : 2 sièges

➤ Attribution du siège restant :

le reste de la liste A est égal à :  $VA - (SOA \times QE) = 3,333$

le reste de la liste B est égal à :  $VB - (SOB \times QE) = 3$

la liste A ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

2°) Membres suppléants :

Sièges à pourvoir (SAP) = 3

suffrages exprimés (SE) = 19

Quotient électoral (QE) = suffrages exprimés / nombre total de sièges à pourvoir = 6,333

nombre de voix obtenues par la liste A (VA) = 16

nombre de voix obtenues par la liste B (VB) = 3

➤ Répartition des sièges : Le nombre de siège(s) obtenu(s) (SO) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste A :  $VA/QE = 2,52 = 2$  (nombre entier) = SOA  
Liste B :  $VB/QE = 0,47 = 0$  (nombre entier) = SOB

Cette première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir 2 sièges
- à la liste B d'obtenir 0 sièges

Le total des sièges pourvus est de : 2 sièges

> Attribution du siège restant :

le reste de la liste A est égal à :  $VA - (SOA \times QE) = 3,333$

le reste de la liste B est égal à :  $VB - (SOB \times QE) = 3$

la liste A ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

Sont élus à la commission appel d'offres :

Membres titulaires :

1. David BOQUET
2. Xavier SELLIER
3. Jonathan DELAUNEY

Membres suppléants :

1. Jérémy LEMOINE
2. William BEDUCHAUD
3. Nathalie PORTAIL

Le Maire



**Julien DELALANDRE**

Le secrétaire de séance



**Michaël BIDAUX**

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02 35 37 24 15

Email : mairie@jumieges.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 MAI 2026**  
**Convocation en date du 5 mai 2026**

DEL20260512\_03

**RECRUTEMENT AGENTS SAISONNIERS**

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Étaient présents** : M. DELALANDRE Julien, Mme LAGUERRE Farah, M. BIDAUX Michaël, Mme PORTAIL Nathalie, M. BOQUET David, M. LEMOINE Jérémy, Mme BOS Annie, M. SELLIER Xavier, Mme BENOIT Christel, M. DHENNIN Marvin, Mme DUPERRON Maryline, Mme FÉRET Charlène, M. DELAUNEY Jonathan, Mme ROSSIGNOL Emma, Mme PAIN Amélie, M. GOBIN Gueric.

**Étaient absents excusés** : Mme ROUQUETTE Sylvie, pouvoir à Mme BOS Annie ; M. BEDUCHAUD William, pouvoir à M. DHENNIN Marvin ; M. DUTHIL Gérard, pouvoir à Mme PAIN.

**Étaient absents** :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Secrétaire de séance** : M. BIDAUX Michaël

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de procéder au recrutement de plusieurs agents saisonniers pour la période estivale. En effet, afin d'assurer la bonne exécution des services durant la période estivale, il est nécessaire de procéder aux recrutements suivants :

- Agent d'accueil à l'église Saint-Valentin : Création d'un poste à temps non complet (24/35èmes), du 6 juillet au 30 août 2026. Rémunéré au 1er échelon du grade d'adjoint du patrimoine ;
- Agent polyvalent des services techniques : Création d'un poste à temps complet, du 1er juin au 2 octobre 2026. Rémunéré au 1er échelon du grade d'adjoint technique ;
- animateur à l'ALEJJ : Création d'un ou deux poste(s) à temps complet ou non, en fonction des effectifs, qui ne seront connus que courant juin, du 4 au 24 juillet 2026. Rémunéré au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Animateur à l'ALEJJ : Création d'un ou deux poste(s) à temps complet ou non, en fonction des effectifs, qui ne seront connus que courant juillet, du 17 au 31 août 2026. Rémunéré au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation.

Monsieur le Maire ajoute que jusqu'à présent, lorsqu'un jeune postulait à l'ALEJJ afin de valider son stage pratique du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), il n'était pas rémunéré, la législation ne l'imposant pas. Il souhaite que cette position soit revue afin d'encourager les jeunes à passer ce diplôme et à les motiver à candidater à l'ALEJJ. Il propose une rémunération équivalente à 50 % du 1er échelon du grade d'adjoint d'animation. Le recrutement éventuel d'un stagiaire BAFA se fera en tenant compte des taux d'encadrement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter les propositions exposées ;
- Que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 « charges de personnel » du BP 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Contre :

Abstentions :

Pour : 19

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire



**Julien DELALANDRE**  
Maire de Jumieges  
Seine-Mantche

Le secrétaire de séance



**Michaël BIDAUX**  
Secrétaire de séance

**Commune de Jumièges**

Mairie  
61 Place de la Mairie  
76480 JUMIÈGES  
Tél : 02 35 37 24 15  
Email : mairie@jumieges.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 MAI 2026**  
**Convocation en date du 5 mai 2026**

DEL20260512\_04

**DÉSIGNATION RÉFÉRENT DÉONTOLOGIQUE DES ÉLUS**

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Étaient présents** : M. DELALANDRE Julien, Mme LAGUERRE Farah, M. BIDAUX Michaël, Mme PORTAIL Nathalie, M. BOQUET David, M. LEMOINE Jérémy, Mme BOS Annie, M. SELIER Xavier, Mme BENOIT Christel, M. DHENNIN Marvin, Mme DUPERRON Maryline, Mme FÉRET Charène, M. DELAUNEY Jonathan, Mme ROSSIGNOL Emma, Mme PAIN Amélie, M. GOBIN Gueric.

**Étaient absents excusés** : Mme ROUQUETTE Sylvie, pouvoir à Mme BOS Annie ; M. BEDUCHAUD William, pouvoir à M. DHENNIN Marvin ; M. DUTHIL Gérard, pouvoir à Mme PAIN.

**Étaient absents** :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Secrétaire de séance** : M. BIDAUX Michaël

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. La charte de l'élu local, qui a été transmise à chaque conseiller municipal, pour sa part, est prévue par l'article L 1111-13 du CGCT et repose sur une série d'engagements.

Les modalités et les critères de désignation des référents déontologues sont prévus par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Monsieur le Maire précise qu'il appartient donc au conseil municipal de désigner un ou plusieurs référents déontologues des élus satisfaisant aux conditions précitées.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime et l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime, en leur qualité de tiers de confiance, proposent de recenser des référents déontologues des élus et d'organiser leur saisine afin de garantir un processus. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

confidentiel. Il s'agit de référents déontologues qui répondent aux conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et dont la liste est annexée à la présente délibération. Les élus des collectivités et établissements publics pourront ainsi adresser directement leurs requêtes sur une boîte mail mise à disposition : adm76-deontologiesdeselus@cdg76.fr. Cette boîte mail ne pourra être lue que par les seuls référents déontologues. Les saisines auront lieu uniquement par écrit, sur un formulaire dédié et mis à disposition des élus. Les réponses aux saisines seront transmises directement par le ou les référents déontologues à l'adresse électronique indiquée par l' élu demandeur. L' élu demandeur aura la possibilité de solliciter, au choix, l'avis de l' un des référents déontologues. Toutefois, s' il juge sa demande complexe, l' élu pourra solliciter simultanément l'avis de deux référents déontologues.

Les référents déontologues seront indemnisés, après vérification du service fait, par le Centre de Gestion dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local :

-80 € par dossier sur présentation d' un justificatif mentionnant uniquement le nom de la collectivité ou de l' établissement public dont relève l' élu ainsi que la date de la saisine.

-160 € par dossier si l' élu a sollicité l'avis des deux référents pour une demande complexe ; La vacation sera acquittée par le CDG 76 selon les mêmes modalités.

Le montant de la vacation sera ensuite facturé par le CDG 76 à la collectivité ou l' établissement public à prix coûtant. En sa qualité de tiers de confiance, le CDG 76 certifiera le service fait sans que la collectivité ou l' établissement public ait accès au nom de l' élu et au motif de la saisine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la, déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l' action publique locale,

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d' un statut de l' élu local

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local.

- Prend connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l' action publique locale et de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d' un statut de l' élu local et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

- Désigne, pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues des élus dont la liste est annexée à la présente délibération, transmise par le Centre de Gestion ;

- Autorise le Maire à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du Conseil Municipal, dans le respect d' une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l' Association des Maires et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026  
Reçu en préfecture le 19/05/2026  
Publié le  
ID : 076-217603786-20260512-DEL20260512\_04-DE

Contre :  
Abstentions :  
Pour : 19

Délibération adoptée à l'unanimité


Le Maire




**Julien DELALANDRE**



Le secrétaire de séance



**Michael BIDAUX**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

## LISTE DES REFERENTS DEONTOLOGUES DES ELUS

1. Sylvia Brunet, Professeur des universités, spécialiste en droit public
2. Arnaud Haquet, Professeur des universités, spécialiste en droit public
3. Antoine Corre-Basset, Professeur des universités, spécialiste en droit public
4. Jonathan Cotraud, premier conseiller au tribunal administratif de Rouen

**Commune de Jumièges**

Mairie  
61 Place de la Mairie  
76480 JUMIÈGES  
Tél : 02 35 37 24 15  
Email : mairie@jumieges.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 MAI 2026**  
**Convocation en date du 5 mai 2026**

DEL20260512\_05

**NOMINATION MEMBRES EXTÉRIEURS COMMISSIONS COMMUNALES**

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Étaient présents** : M. DELALANDRE Julien, Mme LAGUERRE Farah, M. BIDAUX Michaël, Mme PORTAIL Nathalie, M. BOQUET David, M. LEMOINE Jérémy, Mme BOS Annie, M. SELLIER Xavier, Mme BENOIT Christel, M. DHENNIN Marvin, Mme DUPERRON Maryline, Mme FÉRET Charlène, M. DELAUNEY Jonathan, Mme ROSSIGNOL Emma, Mme PAIN Amélie, M. GOBIN Guerric.

**Étaient absents excusés** : Mme ROUQUETTE Sylvie, pouvoir à Mme BOS Annie ; M. BEDUCHAUD William, pouvoir à M. DHENNIN Marvin ; M. DUTHIL Gérard, pouvoir à Mme PAIN.

**Étaient absents** :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Secrétaire de séance** : M. BIDAUX Michaël

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors de la dernière réunion du conseil municipal, dix commissions communales ont été créées. Afin de les compléter, il est nécessaire de nommer les membres extérieurs. Une communication a été réalisée sur la page Facebook de la commune, ainsi que dans la gazette, afin de recueillir les candidatures des habitants souhaitant s'investir dans ces commissions.

Il est proposé au conseil municipal de nommer les membres extérieurs suivants :

Commission	Membres élus	Membres extérieurs
<b>Finances</b>	1. Farah LAGUERRE 2. Michaël BIDAUX 3. Nathalie PORTAIL 4. David BOQUET 5. Sylvie ROUQUETTE 6. Christel BENOIT 7. Xavier SELLIER 8. Gérard DUTHIL	Aucun

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

<b>Culture, patrimoine et animations</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Farah LAGUERRE</li> <li>2. Sylvie ROUQUETTE</li> <li>3. Christel BENOIT</li> <li>4. Maryline DUPERRON</li> <li>5. Annie BOS</li> <li>6. Charlène FÉRET</li> <li>7. Amélie PAIN</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. José VATEY</li> <li>2. Annick LAÏ CHO TOAT</li> <li>3. Estelle CAVELIER</li> <li>4. Anne DESHAYES</li> <li>5. Yvonne VENON</li> </ol>
<b>Enfance et vie scolaire</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Farah LAGUERRE</li> <li>2. Michaël BIDAUX</li> <li>3. Sylvie ROUQUETTE</li> <li>4. Maryline DUPERRON</li> <li>5. Charlène FÉRET</li> <li>6. Emma ROSSIGNOL</li> <li>7. Amélie PAIN</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pascale ZOUAOUA</li> <li>2. Denis BRETEY</li> <li>3. Sandrine DELAUNAY</li> <li>4. Justine LADIRÉ</li> <li>5. Yvonne VENON</li> </ol>
<b>Jeunesse et Sport</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Michaël BIDAUX</li> <li>2. David BOQUET</li> <li>3. Sylvie ROUQUETTE</li> <li>4. Charlène FÉRET</li> <li>5. Marvin DHENNIN</li> <li>6. Emma ROSSIGNOL</li> <li>7. Gueric GOBIN</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pascale ZOUAOUA</li> <li>2. Estelle CAVELIER</li> <li>3. Thibault MARTINS</li> <li>4. Sandrine DELAUNAY</li> <li>5. Marie DUFNER</li> </ol>
<b>Voirie, sécurité, patrimoine bâti, cimetière</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nathalie PORTAIL</li> <li>2. David BOQUET</li> <li>3. Christel BENOIT</li> <li>4. Jérémy LEMOINE</li> <li>5. Jonathan DELAUNEY</li> <li>6. Xavier SELLIER</li> <li>7. Gérard DUTHIL</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mickaël LAMY</li> <li>2. Wandrille PENNA</li> <li>3. Dominique THIERRY</li> <li>4. Philippe DESHAYES</li> <li>5. Dimitri SCHERRER</li> <li>6. Sébastien SAUNIER</li> </ol>
<b>Environnement et cadre de vie</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nathalie PORTAIL</li> <li>2. Sylvie ROUQUETTE</li> <li>3. Jérémy LEMOINE</li> <li>4. William BEDUCHAUD</li> <li>5. Marvin DHENNIN</li> <li>6. Emma ROSSIGNOL</li> <li>7. Amélie PAIN</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Didier FAUCHERRE</li> <li>2. Mickaël LAMY</li> <li>3. Guy PORTAIL</li> <li>4. Valérie OUF</li> <li>5. Charles PILLET</li> <li>6. Anne MILES-LOISEL</li> </ol>
<b>Énergies renouvelables</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Michaël BIDAUX</li> <li>2. Nathalie PORTAIL</li> <li>3. David BOQUET</li> <li>4. Jérémy LEMOINE</li> <li>5. Xavier SELLIER</li> <li>6. William BEDUCHAUD</li> <li>7. Gueric GOBIN</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Joël GRÉDÉ</li> <li>2. José VATEY</li> <li>3. Guy PORTAIL</li> <li>4. Jean-Christophe ROUQUETTE</li> <li>5. François RIEMBAULT</li> <li>6. Cedrick LEMERCIER</li> </ol>
<b>Jardins et maisons fleuries</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Farah LAGUERRE</li> <li>2. Sylvie ROUQUETTE</li> <li>3. Christel BENOIT</li> <li>4. Maryline DUPERRON</li> <li>5. Annie BOS</li> <li>6. William BEDUCHAUD</li> <li>7. Amélie PAIN</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Annick LAÏ-CHO-TOAT</li> <li>2. Chantal YON</li> <li>3. Nelly LAGUERRE</li> <li>4. Fabienne MARTIN</li> </ol>
<b>Communication</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Farah LAGUERRE</li> <li>2. Michaël BIDAUX</li> <li>3. Nathalie PORTAIL</li> <li>4. Sylvie ROUQUETTE</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Valérie OUF</li> <li>2. Thibault MARTINS</li> <li>3. Anatolie BOS-DHENNIN</li> <li>4. Jeanne VAUTIER</li> </ol>

	5. Christel BENOIT 6. Charlène FÉRET 7. Guerric GOBIN	5. Sandrine LE COLLEN
<b>Tourisme et vie économique</b>	1. Farah LAGUERRE 2. Michaël BIDAUX 3. Nathalie PORTAIL 4. Jonathan DELAUNEY 5. Marvin DHENNIN 6. Emma ROSSIGNOL 7. Amélie PAIN	1. Pascale ZOUAOUA 2. Thibault MARTINS 3. Anne DESHAYES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces nominations.

Contre :  
Abstentions :  
Pour : 19

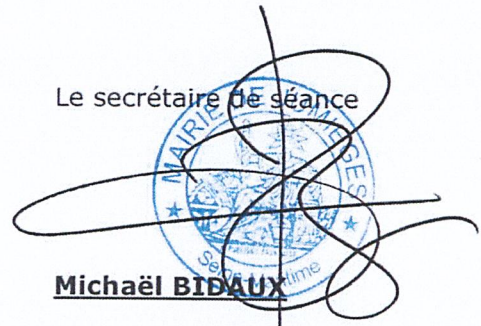
Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire



**Julien DELALANDRE**

Le secrétaire de séance



**Michaël BIDAUX**

**Commune de Jumièges**

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02 35 37 24 15

Email : mairie@jumieges.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 12 MAI 2026**  
**Convocation en date du 5 mai 2026**

DEL20260512\_06

**DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ « COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES NORMANDIE »**

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

**Étaient présents** : M. DELALANDRE Julien, Mme LAGUERRE Farah, M. BIDAUX Michaël, Mme PORTAIL Nathalie, M. BOQUET David, M. LEMOINE Jérémy, Mme BOS Annie, M. SELLIER Xavier, Mme BENOIT Christel, M. DHENNIN Marvin, Mme DUPERRON Maryline, Mme FÉRET Charlène, M. DELAUNEY Jonathan, Mme ROSSIGNOL Emma, Mme PAIN Amélie, M. GOBIN Guerric.

**Étaient absents excusés** : Mme ROUQUETTE Sylvie, pouvoir à Mme BOS Annie ; M. BEDUCHAUD William, pouvoir à M. DHENNIN Marvin ; M. DUTHIL Gérard, pouvoir à Mme PAIN.

**Étaient absents** :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Secrétaire de séance** : M. BIDAUX Michaël

Monsieur le Maire informe les élus qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant forêt/bois.

Collectivités Forestières Normandie	
Délégué titulaire	Nathalie PORTAIL
Délégué suppléant	Marvin DHENNIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces nominations.

Contre :

Abstentions :

Pour : 19

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire

**Julien DELALANDRE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le secrétaire de séance

**Michaël BIDAUX**